

# Isère amont

Aménagement de l'Isère entre Grenoble et Pontcharra

LETTRE SPÉCIALE VILLARD-BONNOT  
INFOS TRAVAUX



Syndicat mixte

Juillet  
2016

## Editorial

### Protéger les personnes et les biens

Le projet Isère Amont vise à protéger les 300 000 habitants des 29 communes situées entre Pontcharra et Grenoble, contre les inondations causées par les crues de l'Isère. La première tranche des travaux, initiée en 2012, a permis de mieux protéger 10 communes entre Grenoble et Saint-Ismier. Les tranches 2 et 3 ont démarré en 2015. Elles concernent 11 communes en rive droite (de Chapareillan à Saint-Nazaire-Les-Eymes) et 8 en rive gauche (de Pontcharra à Villard-Bonnot). Le coût total des travaux pour ces tranches 2 et 3 s'élève à 83,3 millions d'euros. À Villard-Bonnot, la partie de la digue située dans un coude de la rivière subit l'attaque du courant de la rivière, alors que la route et les habitations sont très proches. Les travaux de confortement consistent ici à insérer des palplanches dans le cœur de la digue. Le chantier rend nécessaire l'interruption de la circulation sur le quai, du 11 juillet au 31 août 2016.

J'ai souhaité que les Villardiens soient directement alertés de la nécessité de ces travaux, pour mieux en accepter les désagréments.

Cette lettre vous informe des mesures qui seront mises en place pendant ces chantiers.



**Fabien Mulyk,**

Président du Symbhi et Vice-président du Département de l'Isère, délégué à l'aménagement des rivières, à la filière bois et à l'environnement



## A Villard-Bonnot, chantier sur le quai des Négociants : circulation modifiée

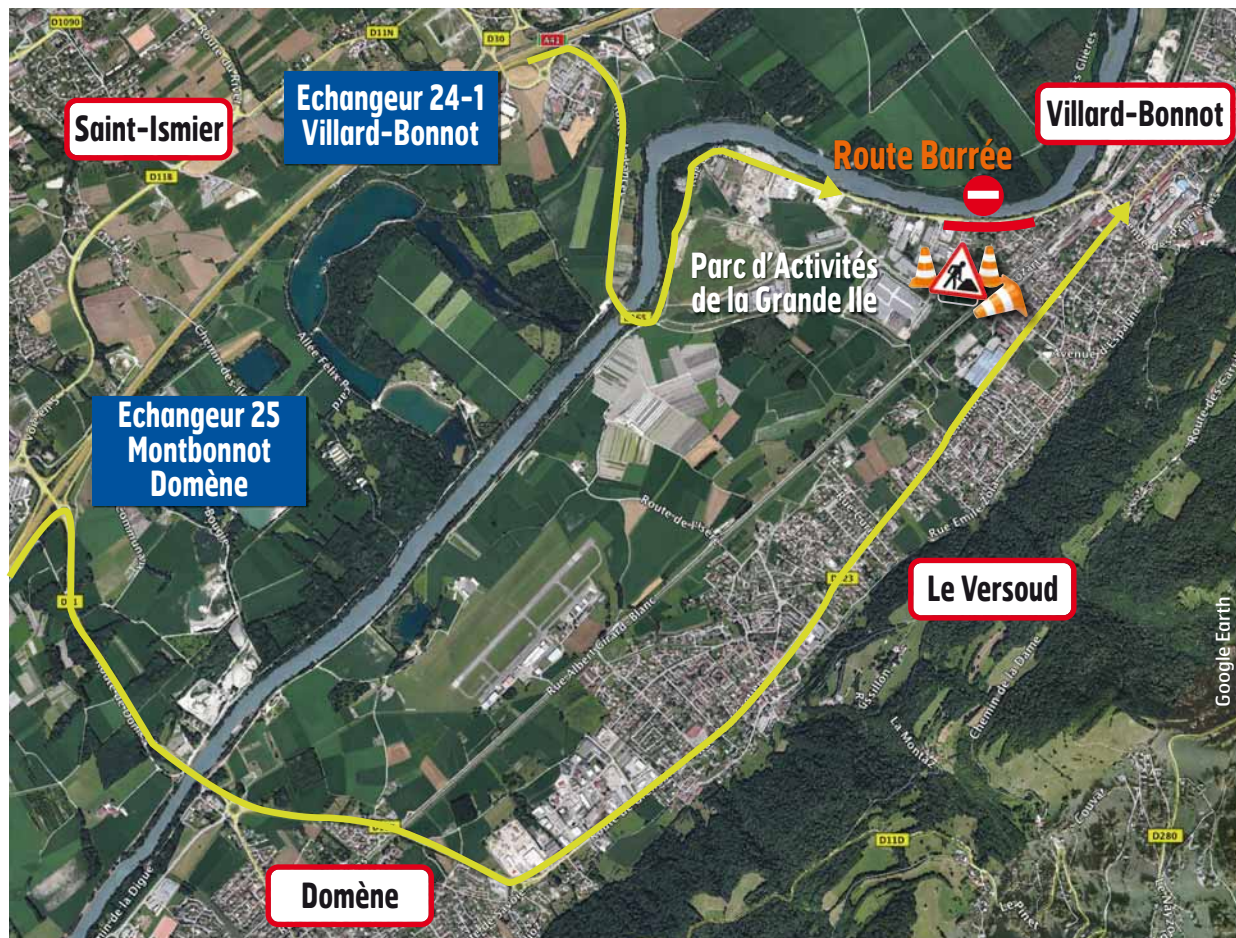
**DU 11 JUILLET AU 31 AOÛT 2016,** le Symbhi réalise des travaux de renforcement de la digue à Villard-Bonnot sur 340 m de long : le quai des Négociants est coupé à la circulation, entre la rue de l'Isle et la rue Guynemer (trait rouge). Ces travaux sont assurés par le groupement DFC Battage - Midali.

### Les partenaires financiers du Symbhi



■ Pour votre sécurité, le Symbhi et la Ville de Villard-Bonnot vous demandent de respecter ces interdictions et de ne pas tenter de vous introduire sur les chantiers. Le Symbhi vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

# Plan de circulation temporaire pour les véhicules légers et les poids lourds



- **Vers Villard-Bonnot :**
  - L'accès au Parc d'Activités de la Grande Ile depuis l'autoroute (échangeur 24.1) est inchangé
  - Depuis Grenoble, l'accès à Villard-Bonnot se fait par l'échangeur 25 de l'autoroute puis par les RD 11 et 523 (Domène, Le Versoud)
  - Depuis Brignoud et les balcons de Belledonne, l'accès est inchangé
- **Depuis Villard-Bonnot :**
  - L'accès à l'autoroute en direction de Grenoble se fait via les RD 523 et 11 (Le Versoud, Domène), puis par l'échangeur 25.

Pour les vélos : une déviation locale est mise en place.

## ZOOM SUR LES PALPLANCHES

■ Les palplanches sont des lames de métal de plusieurs mètres de long sur une cinquantaine de centimètres de large (ici : 10 m de long pour 60 cm de large). Elles sont faites d'acier recyclé. Profondément enfoncées dans le sol grâce à un engin vibrant, elles sont imbriquées les unes aux autres. Elles forment ainsi un mur à l'intérieur de la digue, presque invisible de l'extérieur. Elles assurent l'étanchéité dans le corps de la digue et empêchent toute circulation d'eau pendant la crue, qui pourrait affaiblir la digue.



La mise en place des palplanches sur la digue de Barraux.



Le "rideau" de palplanches, une fois enfoncé dans le sol, à la digue de Barraux.

## VIBRATIONS : PROTÉGER LES RIVERAINS

■ Pour s'assurer que les travaux ne causent pas de dommages aux maisons situées à proximité du chantier, le Symbhi et les entreprises en charge des travaux ont mis en place un protocole. Des capteurs de vibrations sont installés sur les façades des bâtiments. Ils permettent de vérifier que les vibrations n'excèdent pas un certain niveau. Aussi, avant le démarrage des travaux, un huisier viendra constater l'état des maisons concernées. Ce constat permettra par la suite de mesurer d'éventuelles dégradations. Mise en place à l'automne 2015 pour le chantier de la digue de Barraux, cette méthode a montré que l'installation des palplanches n'a pas eu d'impact sur les bâtiments alentour.

Contact : Symbhi

Département de l'Isère - 9 rue Jean Bocq - 38 000 Grenoble - 04 76 00 33 93 - www.isere.fr